

# Dispositif de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de harcèlement sexuel

## L'Université Sorbonne Paris Cité

L'Université Sorbonne Paris Cité regroupe 4 universités, 4 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 5 organismes de recherche de renommée internationale et la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (FMSH). Cette communauté d'universités et d'établissements (COMUE) est la 1ère communauté d'étudiants d'Île-de-France avec 120 000 étudiant·e·s dont 15% d'étudiant·e·s étrangère·s. Elle rassemble 251 unités de recherche, 10 300 chercheurs et enseignant·e·s chercheur·e·s et 5 500 personnels administratifs et techniques.

Les universités et établissements ont une mission Égalité femmes-hommes. Ces chargé·e·s de mission constituent le réseau Égalité de l'USPC afin d'échanger sur les priorités et mettre en place des dispositifs communs au niveau de la COMUE.

## Le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel touche toutes les organisations, y compris les universités et établissement de recherche et d'enseignement supérieur.

L'enquête menée par l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne (mars 2014) confirme l'ampleur et la gravité du phénomène. 75 % des Françaises ont déclaré avoir été victimes d'une ou de plusieurs manifestations de harcèlement depuis leurs 15 ans et 60% d'entre elles ont déclaré avoir été confrontées à au moins une des six manifestations les plus graves du harcèlement sexuel.

Plus spécifiquement dans la sphère professionnelle, 20% des femmes actives disent avoir été confrontées à une situation de harcèlement sexuel au cours de leur vie professionnelle et 70% de ces victimes n'en ont pas parlé à leur supérieur ou employeur (2014, enquête Défenseur des droits). Par ailleurs, les enquêtes montrent que ce sont les jeunes femmes de 20-24 ans qui déclarent le plus de violences sexistes et sexuelles.

Le Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur (CLASCHES) a interpellé sur ce sujet en éditant un guide. Par la suite, un Vademecum a été co-rédigé par CLASCHES, la Conférence Permanente des chargées de mission Égalité Diversité (CPED) et l'Association Nationale des Études Féministes (ANEF) et porté par le Ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

**En 2016, l'Université Sorbonne Paris Cité (USPC) a choisi de mettre en place un dispositif externalisé d'écoute, de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de harcèlement sexuel.**

Les personnes victimes de harcèlement peuvent bien sûr saisir les acteurs et actrices mobilisables traditionnellement dans les établissements (service RH, représentants du personnel, représentant·e·s des étudiant·e·s, médecine préventive, services sociaux, chargée·e de mission égalité...). Mais la parole n'est pas aisée et l'écoute non plus. Ainsi le dispositif mis en place s'appuie sur la possibilité, pour les victimes, de s'adresser à une association extérieure spécialisée dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Un appel d'offre a donc été lancé et remporté par l'Institut en Santé Génésique (ISG). Ce centre international a développé une expertise en matière de prise en charge des violences sexuelles. Il rassemble des professionnels de spécialités diverses (médecins, infirmier·e·s, psychologues et juristes), susceptibles de répondre aux situations variées des personnes.

Ce dispositif est ouvert à la fois aux étudiant·e·s, enseignant·e·s-chercheur·e·s et personnels administratifs et techniques de tous les établissements membres de l'USPC et concerne autant les femmes que les hommes victimes de harcèlement.

Elle se décline de la façon suivante :

- Premier contact par téléphone ou mail
- Prise de rendez-vous
- Entretien d'accueil et hiérarchisation des besoins
- Orientation selon la situation vers une consultation avec 1 médecin, 1 psychologue, 1 juriste et une prise en charge sociale. Un bilan pluridisciplinaire est effectué à l'issue de ce parcours pour évaluer et préconiser les prochaines étapes
- Orientation pour un suivi et un accompagnement pérenne de la situation jusqu'à sa résolution
- Accompagnement et suivi spécifique vers des démarches (médicales, psychologiques, sociales, juridiques) hors de l'ISG

Le partenariat mis en place avec l'ISG permet un accompagnement par des spécialistes, avec ou sans lancement de procédures disciplinaires auprès de l'établissement, en fonction des souhaits de la victime. Une totale confidentialité est assurée aux victimes.

Les victimes sont identifiées comme appartenant à l'USPC et leurs caractéristiques sont collectées (étudiant·e/enseignant·e/chercheur·e/personnel administratif, âge, statut...), de même que certaines informations sur le type de harcèlement subi. Ces données remontées au réseau Egalité permettront un suivi et d'éventuelles adaptations du dispositif.

L'accompagnement est entièrement gratuit pour les victimes, les frais étant pris en charge de manière forfaitaire par USPC.

**En parallèle à ce dispositif, des formations et des outils de sensibilisation ont été créés :**



Un guide « Lutter contre le harcèlement sexuel dans les établissements d'USPC ». Il définit, au travers d'exemples, ce qu'est le harcèlement sexuel, donne des clés pour réagir et se protéger et propose une liste de contacts internes et externes pour en parler. Ce guide est décliné pour chaque établissement de la COMUE.

Exemple pour Paris Descartes :

<https://www.univ-paris5.fr/Actualite/Lutte-contre-le-harcelement-sexuel-et-dispositif-d'accompagnement-des-victimes>

Une infographie de sensibilisation a été réalisée pour une large communication dans les établissements. Elle vise à toucher par l'image l'ensemble des publics accueillis dans un établissement et pourra être diffusée sur les écrans d'information des établissements d'USPC. Lien infographie : <https://www.youtube.com/watch?v=ByloXfx6Lg>

Des **affiches** déclinées pour chaque établissement et accrochées dans les nombreux sites d'USPC.

De même, des réunions de présentation du dispositif et des formations et sensibilisation à destination des différents acteurs-trices sont mises en place. Des **formations à l'égalité et au harcèlement sexuel** ont été dispensées à destination des étudiant.e.s et personnels dans plusieurs établissements de l'USPC.

La question des violences sexistes et sexuelles a été abordée lors des formations à l'égalité obligatoires des étudiant.e.s de Licence de Paris Diderot et Paris Descartes (plus de 3500 participant.e.s).

L'ensemble des doctorant.e.s et des personnels d'un laboratoire de Paris Diderot (30 participant.e.s) ont suivi une journée de formation sur le harcèlement sexuel en mars 2017 et le dispositif a été présenté lors de la journée d'accueil des nouveaux doctorants de Paris Descartes.

Des enseignant.e.s chercheur.e.s et des chercheur.e.s de l'institut Jacques Monod et de l'UFR de chimie de Paris Diderot ont également suivi une formation en juillet 2017 (20 participant.e.s) sur le genre dans la recherche et le harcèlement sexuel.

En mai 2017, une formation consacrée uniquement au harcèlement sexuel a été proposée aux doctorant.e.s et personnels (chercheur.e.s et personnel administratif et technique) de l'institut de physique du globe de Paris (30 participant.e.s).



En novembre 2017, deux sessions de formation sur le harcèlement sexuel à destination des assistant·e·s de prévention des établissements de l'USPC ont été mises en place (60 participant·e·s). Le dispositif a également été présenté en CHSCT.

Fin novembre 2017, à Rennes, une formation d'une journée sur le harcèlement sexuel ouverte à la fois aux personnels et étudiant·e·s de l'École en Hautes Etudes en Santé Publique (EHESP, établissement membre de l'USPC) et à tous les établissements d'enseignement supérieur situé dans la même ville a été mise en place par le réseau égalité de l'USPC (80 inscrit·e·s).

**Des représentations d'un théâtre forum** sur le harcèlement sexuel sont organisées dans les différents établissements à destination des étudiant·e·s et des personnels d'USPC. Le spectacle « Silences complices ? » créé par la compagnie De(s)amorçé(s) avec l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT) permet aux participant·e·s de répondre de manière interactive aux questions suivantes: Comment réagir concrètement face à la banalité des comportements sexistes et/ou de harcèlement sexuel dans les relations de travail ou d'étude ? Comment repérer les discriminations et le harcèlement sexuel ? Comment repérer et déjouer les stratégies des harceleurs/harceleuses ? Comment se positionner en tant que témoin de harcèlement sexuel et faire naître la solidarité ?



Un partenariat avec Canal+ permet la **projection régulière du film documentaire The Hunting Ground** consacré aux situations de harcèlement sexuel et viols sur les campus américains. Ces projections sont toujours accompagnées d'un temps d'échange permettant de présenter la situation française et le dispositif mis en place à USPC.

## Axes récents de développement et perspectives

- Un travail spécifique est mené dans les **UFR de Médecine**, d'abord à l'université Paris Diderot et plus récemment à l'université Paris Descartes.

Reposant toujours sur des enquêtes qualitatives de remontées des situations de propos sexistes et harcèlement sexuel de la part d'étudiant·e·s, des groupes de travail mènent une réflexion sur la situation spécifique des études de médecine qui se déroulent en grande partie à l'hôpital. L'UFR de médecine de Paris Diderot s'est dotée d'une nouvelle campagne de prévention et un dispositif enrichi. A l'initiative du Doyen Philippe RUSZNIEWSKI, avec un fort soutien des représentant·e·s étudiant·e·s, un groupe de travail composé d'élu·e·s, d'enseignant·e·s en médecine, de directeurs et directrices de groupes hospitaliers, de la direction administrative de l'UFR de médecine et du pôle égalité femmes hommes s'est réuni pendant un an et demi.

Leurs travaux ont abouti à la mise en place d'un dispositif de prévention et d'accompagnement des victimes qui s'articule autour de deux éléments :



**des opérations de prévention** : une sensibilisation à la question des violences sexistes et sexuelles pour les étudiant·e·s lors des amphis de pré-rentrée avec remise d'un guide, une campagne basée sur des témoignages du Tumblr « Paye ta blouse » mettant en scène des propos ou comportement relevant du harcèlement ou de l'agression sexuelle a également été réalisée rappelant que ces situations relèvent d'un délit pénal.



**la constitution d'un réseau de référents et référentes sur les sites hospitaliers et universitaires** : ils et elles seront formées aux violences sexistes et sexuelles, à l'accueil et à l'écoute des personnes victimes qu'ils orienteront vers l'Institut en Santé Génésique. Elles devront s'engager à respecter la confidentialité et l'anonymat des victimes, essentielles dans ces cas, en signant une charte ad-hoc.

- Un axe de réflexion est encore à développer pour mieux prendre en compte la situation des étudiant·e·s connaissant des situations de **harcèlement pendant leur période de stage en entreprise et/ou d'apprentissage**.

Les formations professionnelles sont nombreuses et l'apprentissage ne cesse de se développer dans nos universités, ces situations seront à mieux intégrées car même si la situation de harcèlement n'a pas lieu à l'université ou par une personne de l'université, nous avons à garantir la sécurité des étudiant·e·s en stage et apprentissage. La sensibilisation sur ces sujets permet déjà depuis cette année une libération de la parole et la remontée de certains cas, ayant donné lieu pour certains à rupture de la convention de stage ou contrat d'alternance.

- **La formation des associations et syndicats étudiants** est un également un axe de développement.

Une formation plus large sur l'égalité F/H a été par exemple menée à l'IUT Paris Descartes pour les membres des bureaux des associations étudiantes qui se sont engagés par la signature d'une charte

Egalité à veiller aux enjeux d'égalité et de lutte contre les violences dans leurs activités. Cette démarche est en réflexion pour être plus largement déployée.

Ouvert en février 2016, le dispositif monte progressivement en puissance. La campagne de communication a été lancée et les différentes réunions de sensibilisation s'organisent et se systématisent. Aujourd'hui une vingtaine de cas sont remontés par le dispositif externalisé et toutes les chargées de mission ressentent une prise de conscience progressive sur le sujet. La libération de la parole demande du temps et d'autant plus dans le monde universitaire.